



Paris le 13/06/2024

M LE PRÉSIDENT

L'action sociale a pour objet de répondre à tous les besoins sociaux des agentes et agents actifs et retraités dans les domaines du logement, de la restauration, de la garde d'enfants, des vacances, des loisirs et de la culture. Elle doit aussi leur apporter une aide morale et financière ainsi des secours quand ils sont dans le besoin.

Pour cela, l'action sociale a besoin de moyens humains et financiers, afin de mettre en œuvre et assurer des prestations de qualité pour l'ensemble des personnels. Pour y parvenir il est nécessaire que l'action sociale conserve un réseau départemental de délégations au plus près des agents et agentes, ainsi qu'une autonomie totale sur l'utilisation de son crédit d'actions locales (CAL).

Or, le Ministère mène une politique s'attaquant à l'action sociale dans une logique purement budgétaire au détriment des personnels. L'ajout d'un échelon régional au pouvoir renforcé dans l'organisation de l'action sociale ministérielle est un signe supplémentaire du passage à un fonctionnement purement régional.

Telle n'est pas notre habitude, mais les attaques plus ou moins masquées contre notre modèle d'action sociale nous conduisent à faire aujourd'hui une déclaration commune SOLIDAIRES FINANCES, CGT FINANCES et FO FINANCES.

Au prétexte de coller au plus près des demandes des agents, on voit partout une volonté plus ou moins marquée de régionalisation des prestations : en RIF ce serait l'arbre de Noël, dans d'autres régions le FIL.

SOLIDAIRES FINANCES CGT FINANCES et FO FINANCES, rappellent leur attachement au maillage territorial de l'action sociale ministérielle et au réseau de proximité actuel, et refusent tout projet visant à y mettre fin.

Il est exclu d'ôter toute initiative aux CDAS.

Il est essentiel que le dialogue soit permanent entre les membres des CDAS et les délégations concernant l'utilisation des crédits locaux, mais aussi sur tout autre sujet relevant de l'action sociale comme le logement, l'aide à la parentalité...

Les crédits d'actions locales sont délégués aux CDAS chaque année et leur utilisation est de la seule compétence de ces derniers.

Les CDAS délivrent donc des prestations au niveau départemental, qui peuvent être très différentes d'un département à l'autre.

Le secrétariat général, quant à lui, aimerait une uniformisation sous prétexte de meilleures négociations tarifaires, qui n'est pas prouvée et d'un choix soi-disant élargi pour les familles.

Le projet de régionalisation de l'arbre de Noël 2025, pour lequel nous sommes conviés à ce CDAS conduit à une réflexion sur l'indépendance des budgets alloués à l'action sociale départementale.

En effet, au-delà des questionnements de localisation, ou du type d'activité, quelles seront les conséquences de ce projet sur le montant du CAL, parlerons-nous alors d'un CAL régional ?

Le projet présenté par le responsable régional, qui avait convié l'ensemble des CDAS de la région Île-de-France le 18 mars dernier, consisterait à proposer un choix multiple de spectacles (départemental ou régional) aux familles afin que les bénéficiaires puissent opter pour une des propositions.

Les agentes et agents pourraient choisir alors un spectacle organisé par un autre département que celui de leur résidence administrative.

Ce choix, régional ou départemental, risque d'être une vaste usine à gaz : les agentes et agents devant se pré-inscrire très en amont afin que les délégations puissent réserver le nombre de places.

Le responsable régional a par ailleurs indiqué qu'aucune proposition nouvelle en termes de choix et de meilleure qualité ne pourrait être proposée aux enfants, et qu'aucune économie d'échelle ne sera réalisée, le coût étant déjà au maximum !

Cette régionalisation, selon ses dires lors de cette réunion, générera un surcroît de travail pour les déléguées et délégués, et ce sans création de poste, cela nous a été confirmé!

L'ensemble des représentantes et représentants de SOLIDAIRES FINANCES, CGT FINANCES et FO FINANCES, s'opposent à cette remise en cause de l'indépendance des CDAS.

Une telle mutualisation n'est qu'un prétexte pour l'administration de réduire les coûts avec à terme une baisse des dotations allouées et une dégradation des prestations d'actions sociales au bénéfice des agents et agentes.